

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 08 novembre 2017

DATE DE CONVOCATION :	30 octobre 2017	MEMBRES EN EXERCICE :	14
DATE D’AFFICHAGE :	31 octobre 2017	MEMBRES PRESENTS :	11
		MEMBRES REPRESENTES :	0

L’an deux mil dix-sept le huit novembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN  
MM. CARTIER, DELAVAUT, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT.

Vincent PUYMALY a été élu secrétaire de séance.

**TARIF BUNGALOW**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité**

- D’approuver le règlement rédigé par les membres de la commission « bâtiments communaux », qui devra être lu, signé et approuvé par chaque utilisateur avant la mise à disposition.
- De fixer le tarif comme suit :
  - o Mise à disposition du bungalow et de son mobilier : 150 Euros par manifestation (1 journée).

**CONVENTION FINANCIERE VOIRIE – ESPACES PUBLICS : EFFACEMENT DES RESEAUX ET RENOVATION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC A VAL DE LA HAYE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

- D’adopter ladite convention, qui a pour objet de définir les modalités financières de participation de la commune de Val de la Haye aux travaux d’effacement des réseaux et de rénovation de l’éclairage public, et d’autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**CONTRAT D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l’unanimité :**

- Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour souscrire, pour le compte de la commune, un contrat groupe d’assurance collective garantissant les risques qu’elle encoure à l’égard de son personnel en cas de décès, d’invalidité, d’incapacité et d’accident ou de maladies imputables au service.

**PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D’INFORMATION DU DEMANDEUR**

La métropole a initié cette démarche partenariale par délibération du Conseil Métropolitain en date du 12 octobre 2015. Le plan vise à coordonner et harmoniser l’information des demandeurs de logement social sur le territoire autour d’un service d’information et d’accueil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

- De proposer, en mairie, le niveau 1 – Information : mise à disposition d’informations (plaquette, CERFA) et orientation des personnes pour l’enregistrement des demandes.

**DECISION MODIFICATIVE – BUDGET 2017**

Il subsiste, dans l’inventaire de la commune au compte 2031 - frais d’études, une opération relative à la réhabilitation de la mairie. Ces dépenses ayant donné lieu à réalisation, leur imputation comptable définitive doit être identique à la dépense concernée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

- De mouvementer les comptes comme suit : transfert du compte 2031 au compte 21311 pour la réhabilitation de la mairie.

### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

Après lecture de l'enquête publique concernant la société BZ SERVICES (Groupe BEUZELIN) et de l'avis de l'autorité environnementale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A VOTE COMME SUIT :**

- 1 voix pour
- 1 voix contre
- 9 abstentions

### **REGIE CANTINE SCOLAIRE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'annuler et remplacer la délibération du 17/12/1981 et d'actualiser l'acte institutif de la régie de recette pour tenir compte des modifications réglementaires et de la revalorisation de l'encaisse.

### **REGIE GARDERIE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'annuler et remplacer la délibération du 17/10/1995 et d'actualiser l'acte institutif de la régie de recette pour tenir compte des modifications réglementaires et de la revalorisation de l'encaisse.

### **LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Afin de mettre à jour la longueur de la voirie communale,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver la longueur de la voirie communale à 9846 mètres.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

Monsieur le Maire donne lecture des derniers résultats d'analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine provenant de l'Agence Régionale de Santé. Le prélèvement a eu lieu le 31 août 2017 à 13 heures. Il a été conclu comme suit : « Eau d'alimentation conforme, le jour du prélèvement, aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés. ».

- Restauration de la Colonne Napoléon :

Deux subventions ont été attribuées à la commune dans le cadre du projet de restauration de la Colonne Napoléon :

- Département de Seine-Maritime : 5 034,00 Euros
- Réserve parlementaire de Madame Nelly Tocqueville, Sénatrice de la Seine-Maritime : 5 000,00 Euros

- Croix Rouge française :

Une campagne de sensibilisation sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française aura lieu, en porte à porte, à Val de la Haye du 30 octobre au 25 novembre 2017 à raison de 3 jours maximum sur cette période. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile et sera identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. Elle pourra intervenir entre 12h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 12h00 à 18h00 le samedi. Ces visites ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.

- Berges Saines :

Afin de féliciter officiellement les communes qui ont su mobiliser leurs habitants et qui se sont le mieux distinguées lors de l'opération « Berges Saines », l'association « La Seine en Partage » a décidé, après délibération de leur jury, d'attribuer un « Roseau des Berges Saines » à la commune de Val de la Haye. Déjà lauréate en 2012 et 2014, notre commune est récompensée pour la troisième fois. La remise des prix aura lieu

le mercredi 15 novembre 2017 à Paris. Madame Loiselier-Choquer et Monsieur Cartier seront présents à cette remise de prix.

- Lauréats Lumières des Cités 2017-2018 :

Madame Krystina Varin a été désignée lauréate de la 13<sup>ème</sup> promotion « *Lumière des Cités* » par le jury final qui s'est réuni le 12 juillet 2017 en présence des rectorats de Rouen et de Caen, de la Région Normandie, de la DRDJSCS Normandie et du CRIJ Normandie. Cette action a pour objectif de distinguer des élèves de terminal dont les résultats scolaires sont particulièrement bons et dont l'engagement extrascolaire atteste de leur comportement citoyen. Elle a été honorée lors d'une cérémonie le 20 octobre 2017 à la Préfecture de Région à Rouen.

- Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande :

Monsieur Girod, président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, a adressé un nouveau courrier précisant certains éléments et avantages d'une éventuelle adhésion au Parc. La décision de l'assemblée communale reste inchangée, elle décide d'attendre la prochaine chartre.

- Dates des festivités :

- 11 novembre : 10h45 au cimetière
- 24 novembre 2017 à 18h30 : Récompenses aux diplômés ; Accueil des nouveaux habitants ; Photo des personnes nées dans une année se terminant par 7
- 26 novembre 2017 : Repas des anciens en présence de Madame Manzanares, conseillère départementale de la Seine-Maritime et de Madame Sylla, députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Seine-Maritime
- 15 décembre 2017 : Vœux du personnel à 19h
- 21 décembre 2017 : Repas de Noël des enfants le midi et remise des cadeaux à 18h30
- 12 janvier 2018 : Vœux de la métropole à 18h
- 13 janvier 2018 : Vœux du Maire à 11h

- Aire de jeux et de pique-nique :

L'appel d'offre relative à l'aménagement de l'aire de jeux et de pique-nique cours jusqu'au 13 novembre 2017 à 12h. Une commission pour l'ouverture des plis aura lieu le 16 novembre 2017 à 9h30 et la commission pour choisir l'entreprise aura lieu le 22 novembre à 18h30.

- Travaux d'isolation et menuiseries extérieures des logements communaux :

L'ouverture des plis des candidats ayant répondu à l'appel d'offre et le choix de l'entreprise auront lieu le 21 novembre 2017 à 18h30 en présence des membres des commissions « bâtiments communaux » et « Etudes ».

- Bâtiment pour le service technique :

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire concernant le bâtiment du service technique a été refusé en raison du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Une rencontre avec la Métropole et les services de l'Etat doit avoir lieu le 30 novembre 2017 afin de voir si des pistes sont envisageables pour améliorer la situation.

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)*